

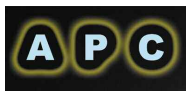
PRINCES PRODUCTION PRÉSENTE

MARC LAVOINE MARIE-JOSÉE CROZE
JAMES THIÉRRÉE

Liberté

UN FILM DE
TONY GATLIF

FILMÉ EN 35MM. PHOTOGRAPHIE GUY-OLIVIER. MONTAGE: MARC LAVOINE



Sortie le 24 février 2010

• fiches
du cinéma



Liberté

de Tony Gatlif

Publics visés
Adultes / Adolescents

Avec

Marc Lavoine (Théodore), Marie-Josée Croze (Mademoiselle Lise Lundi), James Thiérrée (Taloche), Mathias Laliberté (P'tit Claude), Carlo Brandt (Pierre Pentecôte), Rufus (Fernand), Arben Bajraktaraj (Darko), Georges Babluani (Kako), Iljir Selimoski (Chavo), Kevyn Diana (Zanko), Bojana Panic (Tina), Raya Bielenberg (Puri Dai), Thomas Baumgartner (Tatane).

Équipe technique

Scénario : Tony Gatlif
Images : Julien Hirsch
Montage : Monique Dartonne
Musique : Delphine Mantoulet et Tony Gatlif
Chanson : *Les Bohémiens* par Catherine Ringer
Son : Philippe Welsh
Décors : Brigitte Brassart
Costumes : Catherine Rigault
Casting : Eve Guillou

Production : Princes Production / France 3 Cinéma / Rhône-Alpes Cinéma
Production déléguée : Princes Production
Productrice exécutive : Delphine Mantoulet
Producteur délégué : Tony Gatlif
Dir. de production : Christian Paumier
Distributeur : UGC Distribution.

1h45. France, 2009. Sortie nationale : 24 février 2010.

Visa d'exploitation : 120189. Format : Scope - Couleur - Son : Dolby SR SRD DTS.



© Marina Obradovic

Il est des génocides que l'on oublie. Les nazis ont exterminé des centaines de milliers de Tsiganes. La France de Vichy les a internés. Réalisateur de Gadjo Dilo en 1997 et Exils en 2004, Tony Gatlif a voulu porter témoignage, avec Liberté, du sort réservé aux nomades français. Un voyage sensible au cœur de l'Histoire.

Commentaire

La première image est de celles qu'on n'oublie pas : quelques baraquements et au premier plan des barbelés qui vibrent avec les notes d'une guitare. Célébré dans de nombreux festivals pour des films comme *Les Princes* (1982), *Latcho Drom* (1992), *Gadjo Dilo* (1997) ou *Vengo* (2000), Tony Gatlif porte en lui "el alma gitana". Depuis ses débuts, il voulait faire un film sur la déportation et le génocide des Tsiganes. Jusqu'au jour où il entendit l'histoire vraie d'un gitan français déporté après avoir été aidé par un notaire. C'est ce destin qui lui a donné l'inspiration pour composer l'histoire de cette famille et du Juste Théodore. Hommage à ce peuple tsigane marginalisé et rejeté par nos sociétés, *Liberté* porte témoignage d'une culture et d'une histoire.

«J'avais envie de faire un film sur l'holocauste des Roms (...) Le problème est qu'il n'existe pas grand-chose sur ce sujet. Pas de films, très peu de livres. Juste des chapitres ici ou là dans des ouvrages consacrés à l'histoire des Tsiganes. Il n'est même pas mentionné dans les livres scolaires.»

Mais le film évoque aussi ces résistants qui risquaient leur vie pour des valeurs de justice et de liberté. Telle Yvette Lundy dont le combat a inspiré le personnage de l'institutrice et secrétaire de mairie. Rythmé comme une chanson tsigane, le film est porté par de vrais gitans venus de Transylvanie, qu'accompagnent avec talent Marc Lavoine, Marie-Josée Croze et Rufus. Et telle une étoile filante dans le ciel des roulottes, James Thiérrée.

Résumé

Maire d'un village situé en zone occupée pendant la Seconde Guerre Mondiale, Théodore recueille P'tit Claude, neuf ans, orphelin, tandis que Mademoiselle Lundi, l'institutrice, fait la connaissance des gitans venus s'installer au village le temps des vendanges. Humaniste et républicaine convaincue, elle les persuade, non sans mal, de scolariser leurs enfants. Parmi eux, Taloche, grand bohémien de trente ans à l'âme d'enfant, pour qui P'tit Claude se prend d'amitié.

Pendant ce temps, la pression de Vichy s'intensifie. D'abord interdits de circulation, les gitans sont finalement parqués dans des camps d'internement. Émus par leur sort, Théodore et Mademoiselle Lundi vont se battre pour leur libération.

Un hymne à la tolérance et un hommage à l'école inspirés de personnages réels (véritables "Justes", Théodore était notaire et Yvette Lundy, institutrice et résistante, fut arrêtée et déportée) qui comble un véritable "trou noir" de l'Histoire sur cet épisode dont l'existence n'est contestée par personne.

Pour accompagner *Liberté*

La politique génocidaire des nazis

Après les Juifs, les Tsiganes furent la deuxième population européenne victime d'une extermination familiale selon une politique raciale. Ils furent cependant des victimes en marge, oubliés de l'historiographie. Le combat pour la reconnaissance a été mené par le Conseil central des «*Sinti und Roma*» (Tsiganes d'Allemagne) formé à Heidelberg en 1982. À l'été 2010, un mémorial sera inauguré à Berlin. Les historiens découvrent à travers les archives locales l'importance de la persécution.

La *Zigeunerpolitik* (la politique anti-tsigane) des Nazis visait l'extinction familiale des Tsiganes selon des modalités spécifiques. Elle puisait ses origines à deux sources.

Entre 1910 et 1930, la majorité des États européens imposaient à leurs ressortissants tsiganes un régime administratif familial d'exception. En France, depuis la loi de 1912, tous les membres d'une famille de nationalité française indexée comme "nomade" étaient fichés journalièrement.

La deuxième source, plus spécifiquement allemande, associe le racisme *völkisch* à la construction politique de l'"asocialité". Toute une clique "d'experts en matières tsiganes" a contribué à élaborer le portrait raciste de la famille tsigane selon la criminologie biologique. Parée, comme pour les Juifs, de tous les arguments hygiénistes, la "science raciale" nazie imposait des critères généalogiques sévères.

Les Nazis voulaient procéder par la "guerre totale" à la prétendue "régénération" européenne. Ils ont délibérément engagé une guerre d'extermination.

Toutes les grandes villes d'Allemagne ont créé, entre 1933 et 1935, des camps d'internement dit *Zigeunerlager*.

Avec la guerre, Himmler, le chef de la police d'Hitler devient le responsable de toutes les opérations de génocide et de déportation. À partir de 1941, il conduira la liquidation de millions de personnes et des 6 millions de Juifs. Son bras droit, Arthur Nebe, est le responsable du génocide des Tsiganes.

Par un décret du 16 décembre 1942, appelé ultérieurement *Auschwitz Erlass*, Himmler décida du transfert des Tsiganes et des *Zigeuner-Mischlinge* du grand Reich à Auschwitz-Birkenau.

Le registre du camp a été découvert et publié. Au moins 23 000 Tsiganes étaient à Auschwitz-Birkenau. Les familles tsiganes d'Allemagne, d'Autriche, de Bohême Moravie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Belgique et du Nord et du Pas-de-Calais, furent totalement exterminées. De même les Tsiganes de Pologne furent liquidés avec les ghettos juifs ou massacrés sur place.

Dans toute l'Europe occupée, les recensements des années trente avaient facilité les rafles ultérieures. Tous les États collaborateurs ont mis en place une politique raciale de persécution, en particulier la Croatie, la Slovaquie, la Norvège, la Roumanie et l'Italie.

Dans le cadre de la guerre totale menée à l'Est par l'armée allemande, la *Wehrmacht* et les SS se livrèrent à une extermination radicale. Toutes ces méthodes ont entraîné la disparition physique de 40% à 90% (selon les régions) de l'une des plus anciennes communautés d'Europe, soit au moins 300 000 personnes.

Le cas spécifique de la France

Après avoir été bien accueillis lors de leur arrivée en France au XV^{ème} siècle grâce aux lettres de recommandation que les princes et le pape leur délivrèrent, les Tsiganes firent souche en France. Cette attitude bienveillante disparut lorsque le pouvoir royal et notamment Louis XIV décida de dissoudre les compagnies bohémiennes pour affaiblir le pouvoir des seigneurs locaux. Depuis lors, l'image romantique de la bohémienne côtoie les évocations les plus noires.

En voulant réglementer l'itinérance, le gouvernement de la Troisième République va créer (loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des "nomades") un régime administratif spécifique. Un carnet

anthropométrique d'identité va être attribué à tous les membres d'une famille (enfants compris à partir de 14 ans), sans domicile fixe, sans profession bien définie et quelle que soit leur nationalité. Leurs possesseurs sont obligés de les faire viser à chacun de leurs déplacements. Cela permettra aux forces de police et plus particulièrement aux Brigades mobiles d'identifier et de surveiller les faits et gestes des bohémiens que l'administration appelle désormais les nomades.

Le carnet anthropométrique d'identité a fait des Tsiganes pourtant si farouchement enracinés dans l'histoire de France des citoyens de second ordre. Soupçonnés de collusion avec l'ennemi, les Tsiganes alsaciens-lorrains seront ainsi internés pendant la Première Guerre Mondiale. Ce régime administratif se développe pendant les années 1930, il fait des familles enregistrées comme «nomades» des "non-citoyens".

Fichés tant dans les préfectures qu'au Ministère de l'Intérieur, les «nomades» vont être parmi les premières victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

La Troisième République impose leur assignation à résidence sur l'ensemble du territoire métropolitain et pour toute la durée de la guerre par un décret-loi daté du 6 avril 1940, soit un mois avant l'invasion des troupes allemandes. Les nomades arrêtés et assignés par les gendarmes seront les principales victimes de l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940 qui ordonne aux autorités françaises de procéder à l'internement des Tsiganes en zone occupée.

Entre 6 000 et 6 500 personnes majoritairement de nationalité française furent internées en famille dans les 30 camps d'internement pour nomades dont 5 situés en zone libre. L'internement en zone libre et notamment dans le camp de Saliers (Bouches-du-Rhône) releva de la décision exclusive du gouvernement de Vichy.

Ces camps étaient gérés par les préfectures, surveillés par des gendarmes. Les familles vécurent ces années d'enfermement dans la plus grande précarité tant physique que morale et dans l'indifférence totale. Les plus importants étaient ceux de Montreuil-Bellay, Jargeau et Poitiers.

Les Tsiganes de France ne furent pas concernés par le décret du 16 décembre 1942 ordonnant la déportation à Auschwitz des Tsiganes résidant dans le Grand Reich (à l'exception de 145 personnes arrêtées dans les départements du Nord et du Pas de Calais et déportées le 15 janvier 1944). Bien qu'il n'y ait pas eu de déportation massive, des Tsiganes furent déportés dans le cadre du travail au service de l'Allemagne, pour faits de résistance ou pris dans des rafles allemandes.

1946 : la libération

Le Gouvernement provisoire ne voulant pas voir les Tsiganes sur les routes retarda autant qu'il le put leur libération qui n'intervint qu'en 1946 après la publication de la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités. Les Tsiganes furent les derniers internés administratifs après les "collaborateurs" à être libérés... sous surveillance puisque des directives furent données afin que le régime administratif mis en place en 1912 soit réactualisé.

Il n'y a jamais eu de reconnaissance de cet internement ni de dédommagement pour les pertes subies. À leur sortie, les Tsiganes n'ont pas retrouvé leurs biens. Les démarches administratives pour obtenir le statut d'interné politique n'ont été soutenues par aucune institution, ils sont peu nombreux à l'avoir obtenu.

Le carnet anthropométrique a été remplacé en 1969 par un carnet de circulation toujours en vigueur...

Cette histoire n'est pas inscrite dans la mémoire nationale ni même dans les manuels scolaires. Puisse le film de Tony Gatlif leur rendre l'hommage légitime de la Nation et sortir de l'oubli un pan de notre histoire.

Pour aller plus loin

Un livre :

«Les Tsiganes en France. Un sort à part 1939-1946»
(Ed. Perrin-Octobre 2009).

Écrit par les historiens Emmanuel Filhol et Marie-Christine Hubert, et préfacé par Henriette Asséo, professeur à l'EHESS (l'École des Hautes Études en Sciences Sociales).

Un événement :

Le programme «Une mémoire française. Les Tsiganes pendant la Seconde Guerre Mondiale, 1939-1946» parrainé par Tony Gatlif, propose de janvier à décembre 2010, des événements culturels dans la France entière.

Son objectif est de faire connaître à un large public la spécificité du traitement des Tsiganes en France pendant la Seconde Guerre Mondiale, ses origines ainsi que le contexte plus général du génocide tzigane en Europe. Le site www.memoires-tsiganes1939-1946.fr propose de nombreux documents et ressources en ligne notamment à l'attention des enseignants et du public scolaire.



Liberté a été tourné dans les Monts du Forez (département de la Loire).

Il est coproduit par Rhône-Alpes Cinéma qui, depuis 1991, a financé près de 200 films tournés dans la région Rhône-Alpes dont 15 sortiront en 2010.

Rhône-Alpes Cinéma a pour missions de favoriser et de renouveler la création cinématographique française et européenne et de valoriser la région en tant que grand plateau de cinéma.

www.rhone-alpes-cinema.fr

Rhône-Alpes
CINÉMA

Informations générales

Informations sur le film :

www.libertelefilm.com

Distributeur :



24, avenue Charles de Gaulle
92522 Neuilly
www.ugcdistribution.fr

Production :

Princes Production
42 bis rue de Lourmel
75015 Paris

Cette fiche pédagogique a été conçue par :

L'agence APC

12, rue du Helder
75 009 Paris

Mail : apetrus@wanadoo.fr

Avec le concours de **Christophe CALZADO**,
Marie-Christine HUBERT et **Henriette ASSÉO**.